

20260204-1

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le mercredi 04 février à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **29 janvier 2026**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 29 janvier 2026
Nombre de présents	48	Date de publication : 09 février 2026
Nombre de pouvoirs	8	
Suffrages exprimés	56	

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marylène HENAUT, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, M. Alain GODOT, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Sophie IRIGOYEN,
Mme Martine LALANNE donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE donne pouvoir à M. Albert AUZEMERY,
Mme Caroline JAY donne pouvoir à M. Hervé DARRIGADE,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LALANNE,
Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, Mme Caroline JAY, M. Laurent LAFOURCADE,
M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SCCV BENESSE 2

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du code civil,

Vu les délibérations DEL28-2022 en date du 6 avril 2022 et DEL121-2023 en date du 13 septembre 2023,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 décembre 2025,

Considérant que par délibérations DEL28-2022 en date du 6 avril 2022 et DEL121-2023 en date du 13 septembre 2023, la CAGD a approuvé la vente de deux parcelles à vocation de terrains à bâtir sur la commune de Bénesse-lès-Dax (Parcelles A915 d'une surface de 13 546 m² et A1104 d'une surface de 8 966 m²) à la société LIVINX puis ultérieurement à la société qui s'y est substituée, la SCCV BENESSE 2, pour un montant de 315 170 € TTC,

Considérant la promesse unilatérale de vente signée entre les parties en date du 18 décembre 2023 prorogée par acte en date du 31 juillet 2024, qui prévoyait, en cas de non réalisation de la vente du fait de l'acquéreur, une indemnité d'immobilisation d'un montant de 63 034 € du fait de l'allongement de la période de monopole accordé à la SCCV BENESSE 2,

Considérant que la société SCCV BENESSE 2 a informé la CAGD qu'ils ne lèveraient pas l'option en dépit et malgré le fait que toutes les conditions suspensives prévues par la PUV avaient été levées notamment l'obtention d'une autorisation d'urbanisme,

Considérant les sollicitations de la CAGD pour se voir verser, par la SCCV BENESSE 2, l'indemnité d'immobilisation précitée,

Considérant que les parties, dans leurs intérêts respectifs, sont parvenues à un accord amiable matérialisé par le protocole transactionnel ci-annexé en vertu des dispositions des articles 2044 et suivants du code civil,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

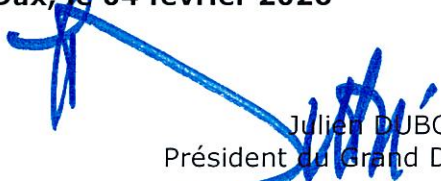
Article 1 : APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé entre la CAGD et la SCCV BENESSE 2 prévoyant les modalités de versement de l'indemnité d'immobilisation d'un montant de 63 034 € selon l'échéancier qui y est prévu.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ledit protocole transactionnel et tout autre document nécessaire à son exécution.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, le 04 février 2026**


Julien DUBOIS
Président du Grand Dax

